



SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-uns.org
<http://sections.se-uns.org/51/>



SE-UNSA Marne - Flash du 1^{er} juillet 2010

Merci d'afficher le flash (utilisez le format .pdf joint)

Au menu :

1/ Retraite mère de 3 enfants et service actifs des instituteurs : le gouvernement cède

2/ Réforme des retraites : Agir collectivement et individuellement

3/ CTPD : carte scolaire et questions diverses

4/ Négociations salariales Fonction Publique

5/ Agenda

6/ Permanence au SE-UNSA pendant les vacances

1/ Retraite mère de 3 enfants et service actifs des instituteurs : le gouvernement cède

Enfin une bonne nouvelle !

L'UNSA Fonction publique nous informe que les mesures restrictives envisagées pour bénéficier de ce droit, à compter du 13 juillet 2010 (indiquées dans l'article 18 du projet de loi "portant réforme des retraites"), qui concernent les mères de trois enfants ayant déjà quinze ans de service, sont reportées de quelques mois :

jusqu'au 31 décembre 2010.

Vous trouverez ci-dessous le lien du communiqué de presse qui vient de nous parvenir du Ministère de la Fonction publique.

Extrait : « Un nombre important de personnes ont fait savoir que la date limite du 13 juillet 2010 n'offrait pas des conditions optimales pour décider d'un départ à la retraite.

Eric WOERTH et Georges TRON ont donc décidé de repousser la date du 13 juillet 2010 au 31 décembre 2010. Ainsi, les personnes qui déposeront une demande de départ à la retraite avant cette date bénéficieront des anciennes règles de calcul pour un départ à la retraite au plus tard au 1er juillet 2011. »

L'UNSA Fonction publique, le SE-UNSA et l'UNSA éducation étaient intervenus de façon répétée, notamment par un courrier officiel adressé à Georges TRON.

Conseil : vous pouvez maintenant attendre le vote de la loi pour prendre votre décision. Pour les adhérents, nous continuerons à calculer l'estimation de votre pension afin d'avoir en main tous les éléments permettant votre choix. Nous vous avons conseillé de ne pas précipiter votre décision, nous avons bien fait.

N'oublions pas que le nouveau mode de calcul de cette retraite anticipée et qui dégradera le montant de la pension, touchera les collègues, qui auront réuni les critères au 1^{er} janvier 2012 mais qui demanderaient après ces délais. C'est à dire l'application d'une décote importante. Cela ne règle pas le fond du problème. Nous continuons à agir pour préserver les droits des parents concernés.

Services actifs des anciens instituteurs :

La mesure inique de passage de 15 ans à 17 ans des conditions pour pouvoir bénéficier d'une retraite anticipée a été dénoncée très fortement par le SE-UNSA. En créant, a posteriori, des conditions que les collègues ne pouvaient pas remplir, on les privait, de fait, de leurs droits.

Le ministère de la Fonction publique vient de faire savoir que la mesure ne s'appliquerait pas pour les corps en extinction. Les collègues ayant rempli leurs 15 ans de services actifs continuent donc à bénéficier du droit à un départ anticipé. Notre action a porté ses fruits et le SE-UNSA a obtenu gain de cause. Le secrétaire d'Etat à la fonction publique a également annoncé que le texte serait réécrit afin que tous les anciens instituteurs ayant entre 15 et 17 ans de service actifs ne soient pas lésés par la nouvelle loi. Ils ne se verront appliquer « que » le recul de l'âge légal (4 mois/an) et pourront donc bénéficier de la retraite pour service actifs sans être obligés de travailler

jusqu'à 62 ans !

Téléchargez le communiqué de presse du ministre ici → <http://www.se-uns.org/spip.php?article2362>

2/ Réforme des retraites : Agir collectivement et individuellement

La mobilisation continue, bien sûr ... cette réforme est injuste, le gouvernement le sait ... il observe les réactions. Sans réaction, il fera passer la réforme dans l'état.

- J'agis collectivement !

Communiqué intersyndical CFTD, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA

29 juin 2010 - Ces dernières semaines, les salariés du public et du privé, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités se sont mobilisés de plus en plus massivement sur les retraites, notamment le 24 juin 2010. Ils ont réaffirmé leur opposition au projet de réforme injuste et inacceptable du gouvernement, notamment au report brutal des âges légaux à 62 et 67 ans qui pénalise particulièrement les salariés ayant commencé à travailler jeunes et ceux ayant eu des carrières chaotiques et incomplètes. Cette réforme n'apporte, par ailleurs, pas de réponse sur le plan de la pénibilité. Elle aggrave les inégalités entre les hommes et les femmes. Les organisations syndicales dénoncent la campagne médiatique précipitée du gouvernement qui travestit la réalité du projet. Cette réforme, une des plus dures d'Europe, arrive dans une situation économique dégradée où le chômage est en hausse continue et touche plus fortement les jeunes et les seniors. Les politiques de rigueur se généralisent dans toute l'Europe en aggravant les inégalités et hypothèquent fortement toute reprise. Des initiatives intersyndicales viseront à interpeller le gouvernement et ses représentants, aux niveaux national et local, le 13 juillet, jour du Conseil des ministres qui adoptera le projet de loi. Durant l'été, les organisations syndicales interpellent les parlementaires. Les organisations syndicales CFTD, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA vont poursuivre leur action tout au long du processus législatif de la réforme des retraites. Elles décident d'une nouvelle journée nationale de grèves et de manifestations le 7 septembre 2010, au moment où s'ouvrira le débat parlementaire. **Elles appellent tous les salariés du privé et du public, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités à construire ce jour une mobilisation d'ampleur.**

- J'agis individuellement J'écris/je demande RV à mon député, puisqu'il va devoir voter (ou pas) la réforme !

Nous invitons nos adhérents, mais au-delà l'ensemble des salariés à écrire ou prendre RV avec les parlementaires de leur circonscription, afin d'aller individuellement exposer les conséquences de cette réforme injuste sur leur situation personnelle.

- Mon syndicat l'UNSA agit aussi !

- Lettres aux ministres : Premier recul du gouvernement, donc, sur la retraite mère de 3 enfants et les services actifs des instituteurs, preuve que la mobilisation collective et l'action syndicale paient !

-Lettre de l'UNSA Champagne Ardenne à nos parlementaires → <http://www.unsa-champagne-ardenne.com/article-retraites-lettre-ouverte-aux-parlementaires-de-champagne-ardenne-52926644.html>

3/ CTPD : carte scolaire et questions diverses

Dans le 1^{er} degré :

Formation continue

Selon l'IA, on est encore sur des incertitudes. Une chose est certaine. Les stages à public désigné se dérouleront sur la 1^{ère} partie de l'année scolaire.

Les collègues participant à ces stages ont été prévenus par leur IEN

Les stages ouverts auront lieu en 2^{ème} partie d'année. Le serveur sera ouvert de mi-octobre à mi-novembre pour s'inscrire à ces stages. Mais pour l'instant on n'a pas plus de renseignements.

Préparation de la rentrée scolaire 2010/2011

Suivi ouvertures de classes conditionnelles

- Ouverture de la 6^{ème} classe de l'école élémentaire Desbureaux à Reims
- Ouverture de la 10^{ème} classe de l'école élémentaire Equiernolles à Betheny (+ 0,25 de décharge de direction)

Ouverture de classe : Ouverture de la 6^{ème} classe de l'école élémentaire d'application du mau à Châlons en champagne

Régularisation

- EM Croix Dampierre, Châlons en champagne : un poste d'adjoint maternelle est implanté sur l'école en remplacement du moyen provisoire de l'année 2009/2010. L'implantation de la classe est confirmée pour 2010/2011.

Depuis le CDEN

- Abandon de la mesure prise sur Chigny/Villers Allierand : vote d'un pôle scolaire avec maintien de classe maternelle à Villers et Chigny.
- Ecole de Verzy : Le Tribunal Administratif (24 juin 2010) a tranché en faveur de l'IA qui avait décidé une mesure de fermeture de classe à la rentrée 2010 ;

Dans le second degré

6 postes rendus en SEGPA sur 42 postes rendus dans les collèges marnais à la rentrée prochaine soit 15% des suppressions...

Le SE-UNSA demande à l'IA de fournir un bilan de tous les dispositifs et moyens mis en place dans la Marne pour les élèves ayant de sérieuses difficultés.

Questions diverses

Montant de l'allocation pour l'accompagnement éducatif :

- En 2009/2010 : 456.000€(100.000€pour le 1^{er} degré et 356.000€pour le 2nd degré)
- Pour 2010/2011 : le budget n'est pas encore fixé...

Suppression des AED (Assistants d'Education)

- 33 suppressions dans le 1^{er} degré marnais
- 42 suppressions dans le 2nd degré marnais

- Les AVS Co ou AVSI ne sont pas touchés par ces suppressions ;
- Le Ministère de l'Education nationale prend en compte notre ratio académique plus élevé que la moyenne nationale. L'évolution de la masse salariale est fortement en hausse...

EVS dédiés à l'aide administrative

- Cette année encore, les EVS arrivant en fin de contrat sont transformés en AVSI.
- **Le SE-UNSA rappelle** que le protocole d'accord sur la direction d'école prévoyait une aide administrative pour toutes les écoles... et donc, toute école demandant un EVS devrait en être pourvu.
- Mais les budgets ne suivent pas dit l'IA...(!)

Le SE-UNSA demande que les directeurs (trices) des écoles accueillant une CLIS pour la 1^{ère} fois à la rentrée prochaine soient dotés d'1/4 de décharge de direction supplémentaire afin de les aider dans leur implantation de la CLIS.

L'IA répond qu'ils n'auront pas de 1/4 de décharge supplémentaire mais qu'ils seront dotés d'un moyen de remplacement sur l'école le plus longtemps possible en début d'année.

Stage de remise à niveau : 174 stages ouverts en juillet et 167 en août.

Frais de déplacement

En complément de nos intervention en CAPD, et comme nous l'avions demandé dans un courrier de mars, le SE-UNSA réitère sa demande que les frais de déplacement remboursés soient notifiés en toute transparence dans une fiche annexée au bulletin de salaire afin de permettre un contrôle par les collègues. Nous savons que ceci se fait dans d'autres départements. Nous sommes conscients de la charge de travail qui pèse de plus en plus lourdement sur les personnels administratifs, victimes eux-mêmes de suppressions de postes.

Le Snuipp a appuyé notre demande...

Retraite des mères de 3 enfants

Le SE-UNSA a interrogé l'IA pour savoir comment l'administration allait faire face aux demandes de dossiers de retraites qui risquaient d'être en forte augmentation d'ici le 13 juillet... sachant que de nombreux collègues entamant cette démarche, allaient certainement se réserver le droit de revenir sur leur décision en fonction de la

loi qui serait votée en septembre.

Réponse : Une seule personne est en charge de ce dossier à l'IA. Notons qu'en cas de retrait, ils seront tous traités mais au rythme de la charge de travail globale de cette personne... L'IA rappelle que la demande de pension rend le poste vacant et qu'il peut y avoir une rupture momentanée dans le versement du traitement... L'IA n'est pas plus informée que nous sur ce dossier et attend de plus amples informations.

(Depuis le ministère est revenu sur ce dossier, vous l'avez lu plus haut !)

4/ Négociations salariales Fonction Publique

Les organisations syndicales de la Fonction publique ont été reçues le 30 juin par Eric Woerth et Georges Tron pour la deuxième séance des discussions salariales.

En ouverture, le ministre, après avoir confirmé l'application de l'augmentation de 0,5% du point d'indice au 1er juillet 2010, a indiqué qu'en l'état actuel de la situation économique, le point d'indice ne ferait pas l'objet d'augmentation en 2011.

Il pourrait en être de même en 2012 et 2013, suivant les évolutions de la situation économique et financière. Un nouveau rendez-vous sera donc programmé en 2011 à ce sujet.

Le ministre n'ayant pas donné de réponse satisfaisante aux demandes de l'ensemble des organisations syndicales telles qu'elles ont été exprimées le 25 juin dernier, toutes les fédérations de fonctionnaires ont unanimement exprimé leur mécontentement en quittant la séance très rapidement.

5/ Agenda

Groupe de travail Mouvement 1^{er} degré : prévu le 26 Août (Révisions d'affectation, ineat-exeat, affectations ...)

6/Permanence au SE-UNSA pendant les vacances

Une permanence est assurée au local jusqu'au 12 juillet. Nous sommes joignables sur nos lignes téléphoniques portables, en cas d'urgence, et par mail ! Retour le 23 août.

Bonnes vacances à tous !

LA SOCIÉTÉ CHANGE
LE SYNDICALISME ÉVOLUE
UNSA
DES SALARIÉS DU PUBLIC ET
DU PRIVÉ UNIS POUR ÊTRE LIBRES
ENSEMBLE
MON CHOIX C'EST L'UNSA !

L'ÉCOLE CHANGE
L'ENSEIGNEMENT ÉVOLUE
SE-UNSA
DES ENSEIGNANTS DE LA
MATERNELLE AU LYCÉE UNIS
AUTOUR D'UN VRAI PROJET
ÉDUCATIF
MON CHOIX C'EST L'UNSA !

Vos contacts au Se-UNSA :

Aline GEERAERTS / **06 14 25 31 19** /

Jean-Michel ALAVOINE / **06 14 25 30 61** /

Benoît FOLB / **06 14 25 29 64** /

Patrice BARTHELEMY / **06 14 25 29 58** / Enseignement
professionnel

Philippe GARET / **06 14 25 30 00** / 2nd degré,

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous
défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.*

Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère
→ <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article6>